



santé
famille
retraite
services

Direction Service Recouvrement
Affaires Juridiques

Madame

Dossier suivi par : Clémentine DUCROS
Tél.04 78 92 32 16

Réf : 819612391

Lyon, le 2 février 2017

Objet :
Réponse à votre courrier
du 27 octobre 2016

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 27 octobre 2016, par lequel vous sollicitez les informations et documents suivants :

- Les statuts de la CMSA
- Les comptes rendus du Conseil d'administration
- Le numéro SIRET de la CMSA
- Les méthodes de calculs
- Les garanties

En préambule, nous vous précisons que la réglementation applicable en matière de droit d'accès aux documents administratifs, à laquelle notre Caisse est soumise est énoncée aux articles L 311-1 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Sur le principe les administrations sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande

Les modalités de communication sont au choix du demandeur, dans la limite des possibilités techniques de l'administration : par consultation gratuite sur place, par la délivrance d'une copie (aux frais du demandeur), ou en encore sous forme électronique (sans frais) lorsque le document est disponible sous cette forme

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article L 311-2 du même Code qui disposent que le droit de communication ne s'exerce pas sur les documents diffusés publiquement

De même, les administrations ne sont pas tenues de répondre à des demandes manifestement abusives.

MSA Ain-Rhône

Site de Lyon – siège administratif
35-37 rue du plat
69232 Lyon Cedex 02

Site de Bourg
15 avenue du Champ de Foire
01059 Bourg-en-Bresse Cedex 9

Tél : 04 74 45 99 00
Fax : 04 74 45 98 98
site internet : www.msa01-69.fr

- Sur les statuts de la MSA

Il convient de rappeler que les caisses de MSA sont constituées et fonctionnent conformément aux prescriptions du Code de la Mutualité

Les statuts sont approuvés par l'autorité administrative et leur modèle est fixé par arrêté
Par ailleurs les Caisses de MSA sont dotées de plein droit de la personnalité morale en application des dispositions de l'article L 723-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Elles sont chargées par la loi de la gestion des régimes obligatoires de protection sociale des salariés et non salariés des professions agricoles, ainsi que du recouvrement des cotisations, majorations et pénalités de retard dues au titre des régimes de protection sociale dont elles assurent l'application

Les Caisses de MSA, tiennent de la loi leur capacité et leur qualité pour agir en justice.

En conséquence, elles n'ont aucune obligation de communiquer individuellement leurs statuts aux personnes qui sont assujetties, de par leur situation professionnelle, au régime agricole qu'elles sont chargées de gérer

- Sur les comptes rendus du Conseil d'administration

Les comptes rendus du conseil d'administration doivent être considérés comme des documents administratifs

Cependant, votre demande apparaît abusive eu égard au volume des comptes rendus à communiquer puisque vous ne donnez aucune précision quant aux documents que vous souhaitez voir mis à votre disposition

- Sur le numéro SIRET de la MSA

Compte tenu des dispositions qui ont été exposées précédemment, le numéro SIRET de la MSA n'a pas à vous être communiqué dans la mesure où il s'agit d'une information faisant l'objet d'une diffusion publique, notamment sur les sites Internet spécialisés

- Sur les méthodes de calcul

Les taux, montants et modes de calcul des cotisations recouvrées et des prestations versées par les caisses de MSA sont fixés par la loi et la réglementation

Il en résulte que les taux et montants des cotisations s'imposent aux caisses de MSA qui n'ont en la matière, aucun pouvoir d'appréciation ni de modification

Les textes en vigueur font l'objet d'une diffusion publique et vous pouvez les consulter sur les sites internet spécialisés

En tout état de cause, nous vous rappelons que tous les éléments de calculs (revenus, taux, ...) figurent dans les appels de cotisations qui vous sont adressés

- Sur les garanties

Sur ce point il convient de rappeler que la MSA est un organisme de sécurité sociale fondé sur le principe de solidarité

Notre Caisse a une gestion soumise au contrôle de l'autorité publique et le montant des cotisations et des prestations est fixé par la loi et la réglementation

Le système mis en place en l'état de la législation en vigueur permet de garantir les droits des adhérents

MSA Ain-Rhône

Site de Lyon - siège administratif
35-37 rue du plat
69232 Lyon Cedex 02

Site de Bourg
15 avenue du Champ de Foire
01059 Bourg-en-Bresse Cedex 9

Tel : 04 74 45 99 00
Fax : 04 74 45 98 98
site internet : www.msa01-69.fr

A titre subsidiaire, selon les termes de votre courrier du 27 octobre, vous souhaitez être mis en possession des documents précités afin de « prendre les décisions qui s'imposent quand au choix des assurances de l'entreprise »

A ce titre je vous précise que votre affiliation à la MSA est à titre obligatoire et qu'en conséquence vous ne disposez pas d'une « liberté d'assurance »

Sauf erreur de notre part, vous restez redevable à ce jour de la somme de 64 216,58 € décomposée comme suit : 61 098,00 € en principal au titre des cotisations sur salaires du 4^{ème} trimestre 2015 au 3^{ème} trimestre 2016 et de 3 118,58 € de majorations et pénalités de retard dues au titre de ces mêmes périodes

Ces créances ont fait l'objet de lettres de rappel, de mises en demeure adressées en lettres recommandées avec accusés de réception. Une partie de cette somme est actuellement en cours de recouvrement auprès d'un huissier de justice

Si vous rencontrez des difficultés à régulariser ces cotisations et majorations de retard, nous vous invitons à prendre contact avec notre service Recouvrement Affaires Juridiques au 04 74 45 99 90 pour la mise en place d'un échéancier de règlement

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

Le Directeur Général

Ludovic MARTIN

MSA Ain-Rhône

Site de Lyon - siège administratif
35-37 rue du plat
69232 Lyon Cedex 02

Site de Bourg
15 avenue du Champ de Foire
01059 Bourg-en-Bresse Cedex 9

Tel : 04 74 45 99 00
Fax : 04 74 45 98 98
site internet : www.msa01-69.fr